



PROCES VERBAL D’AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 19 février 2024

Début de la séance à 19h25

Membres : En exercice : 10, Présents : 8, Absents : 2

Présents : S. Ebrard, V. Lecarpentier, B. Tapin, B. Laviec, F. Coupel, J. Razafinarivo, C. Girault, E. Monnier,

Absents : J-M. Elter, M.Vérier

Pouvoirs : M.Vérier pour B. Tapin.

Secrétaire de séance : B. Tapin

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 ;
- Demande de subventions pour construction d'un local technique DETR / APCR+
- Délibération pour vente de la parcelle AA-235
- Avancement de grade. Création poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe
- Acceptation d'un don
- Remboursement de frais

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 à l'unanimité.

DELIBERATIONS et AVIS

1/ Demande de subventions pour construction d'un local technique

Madame le maire expose au conseil que suite à la vente de l'ancienne caserne, il avait été prévu qu'une partie des recettes soit réinvestie dans la construction d'un bâtiment technique communal.

Les besoins en infrastructures pour le personnel technique et pour matériel se faisant de plus en plus précis, un abri est devenu indispensable.

Elle précise également qu'une subvention peut être sollicitée auprès du département au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales et auprès de l'Etat via la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Vote : Pour : UNANIMITE

2/ Vente de la parcelle AA-235

Madame le maire propose au conseil de céder le terrain cadastré AA 235 d'une contenance de 7a 01ca moyennant la somme de 260 000,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder à la vente du terrain cadastré AA 235 d'une superficie totale de 701 m² ;
- Décide de fixer le prix de vente à 260 000,00 € (net vendeur) ;
- Autorise Madame le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ainsi que l'acte de vente chez Maître Thomas HOULEY, notaire à Pont-l'Evêque.

Vote : Pour : 7, Contre : 2 (Mr C. Girault, Mme MONNIER)



PROCES VERBAL D’AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 19 février 2024

2/ Avancement de grade. Création poste d’Adjoint administratif principal 2ème classe

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant une demande d’avancement de grade dans le cadre de la promotion interne, madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à la création d’un poste d’adjoint administratif principal de 2ème classe pour un temps de travail hebdomadaire de 20 heures à compter du 1er avril 2024.

Vote : Pour : UNANIMITE

3/ Acceptation d’un don

Madame le maire expose au conseil que Monsieur Lihard a remis un don de 190,00 € (consommation d’eau du cimetière).

Vote : Pour : UNANIMITE

4/ Remboursement de frais


Vu le détail des frais engagés et présentés par Madame Béatrice TAPIN ;
Le Conseil municipal accepte le remboursement.

Vote : Pour : UNANIMITE

Séance levée à 19h35

**Les délibérations peuvent être consultées en Mairie
AFFICHÉ en Mairie, le 23/02/2024**

Les actes de la commune sont édités par publication papier, et sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite. (Délibération 29/2022. Séance du 27/06 /2022)

Le Maire,

Sylviane EBRARD